

Élan

une école de l'égalité des chances pour la danse

Une attention particulière est portée à la situation socio-économique des élèves dans la sélection pour la formation Élan. Une priorité de recrutement est donnée aux élèves dont les revenus des familles sont inférieurs à un plafond (cf. tableau au verso). Ce plafond est modulé selon la composition de la famille : nombre d'enfants à charge et nombre d'enfants étudiant dans l'enseignement supérieur.

Pour que ces critères soient pris en compte dans l'étude de la candidature de votre fils/fille, merci de renseigner les informations ci-dessous et de joindre votre avis d'imposition.

En l'absence de communication de ces informations, les revenus de la famille seront considérés comme au-delà des plafonds. Il n'est alors pas nécessaire de compléter cette fiche.

Candidat

Nom et prénom _____

Revenu global brut déclaré en 2024 (au titre de l'année 2023) par la famille ou le tuteur légal

Nombre d'enfants à charge (autre que votre fils/fille qui postule pour Élan) _____

Nombre d'enfants à charge étudiant dans l'enseignement supérieur (à l'exclusion de votre fils/fille qui postule pour Élan)

J'atteste la sincérité des informations communiquées.

Fait à :

Le :

Signature :

Mode de calcul

Pour l'année scolaire 2025-2026, les revenus retenus sont ceux perçus en 2023 (cf. ligne revenu global brut de l'avis fiscal de 2024) par la famille ou le tuteur légal.

Référence : arrêté du 16 juillet 2021 fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur

Points de charge :

— Pour chaque autre enfant à charge, à l'exclusion du candidat : 2 points ;

— Pour chaque enfant à charge étudiant dans l'enseignement supérieur, à l'exclusion du candidat : 4 points.

Seront en priorité étudiées les candidatures des jeunes dont les revenus des familles sont situés sous les plafonds suivants :

Points de charge	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Plafond revenus annuels €	35 086	38 966	42 877	46 767	50 668	54 569	58 459	62 360	66 261

Points de charge	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Plafond revenus annuels €	70 151	74 052	77 952	81 843	85 743	89 634	93 545	97 435	101 347

Les candidatures des élèves dont les revenus des familles dépassent ces plafonds seront étudiées dans la limite des places restant disponibles.

Pour toute question :

Paola Braga

Conseillère pédagogique

Pôle Formation et pédagogie / Département Transmission et métiers

elan@cnd.fr

+33 (0)1 41 83 98 68